



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier DD/2025/635

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu de l'article R.IV.40-1, § 1<sup>er</sup>,7 du CoDT et des articles D 29-7 à D 29.9 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement - ~~il est saisi~~ - que le fonctionnaire délégué est saisi - ~~que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande : de permis d'urbanisme - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ - ~~permis d'urbanisation~~ - ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ - ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

Le demandeur est l'OTW (Opérateur de Transport de Wallonie), dont le siège social se situe Avenue Gouverneur Bovesse, 96 à 5100 Namur.

Le terrain concerné est situé Avenue des Martyrs - 4620 Fléron et rue de la Clef - 4621 Fléron.

Le projet vise à "réaménager la N3 (voiries et espaces publics) pour la ligne Busway 4" et présente les caractéristiques suivantes :

*( P.S.: Zone d'habitat; G.C.U.: Aires n° 1, 2 et 2.1; S.D.C.: Zones n° I.A.1, I.B.1, I.B.4 et I.B.5 ) et s'écarte de la prescription suivante du G.C.U. :*

*- Les infrastructures sont implantées de telle manière à ce qu'elles soient peu visibles par rapport aux itinéraires de passage. Pour ce faire, elles seront implantées à l'arrière-plan par rapport à ces points de vue et en dehors des lignes de crêtes. Elles seront de couleur noire ou anthracite. Un système d'intégration peut être exigé par la commune.*

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles - 8 et 21 du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communal, de l'article R.IV-1,§1<sup>er</sup>, 7 du CoDT et des articles D29-7 à D 29-9 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33 - UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet de communal de la commune de Fléron : <http://www.fleron.be>

L'enquête publique est ouverte le 10 mars 2025 et clôturée le 9 avril 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n°19 à 4620 Fléron - Ville de Seraing : place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete\\_urbanisme@fleron.be](mailto:enquete_urbanisme@fleron.be) - [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 09/04/2025 à 10h30.

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
(Délégation du 1 décembre 2023  
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO  
Agent technique

Pr LE BOURGMESTRE,  
(délégation du 13 février 2025)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF  
3ème ÉCHEVINE

